**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**Actualisation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Mulhouse Alsace Agglomération**

Publié le 17 octobre 2022

Cela fait plus de 15 ans que le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s’est engagé dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec ses deux Plans Climat de 2007 et 2010.

Ce nouveau PCAET porte les objectifs du territoire dans le domaine de la réduction des gaz à effet de serre et des consommations d’énergie, de la production d’énergie renouvelable sur le territoire, de l’amélioration de la qualité de l’air et de l’adaptation aux changements climatiques ; c’est également pour la collectivité l’opportunité de :

* Ré affirmer son engagement sur les politiques climatiques et énergétiques
* Prendre en compte son nouveau périmètre
* Démontrer la cohérence de l’ensemble des actions et projets engagés
* Etoffer de nouvelles thématiques : la dimension Air, l’adaptation au changement climatique, le développement des ENR
* Intégrer une dimension sur l’engagement citoyen et personnel
* Faire du citoyen un acteur engagé
* Créer une dynamique collective sur le territoire (entreprises, associations, habitants, collectivités…)

Après plusieurs mois de travail réunissant les élus, les citoyens et les acteurs du territoire, ce PCAET constitue une nouvelle contribution du territoire aux enjeux climatiques et énergétiques. Il prend en compte les éléments réglementaires tout autant que les politiques publiques mais également les projets territoriaux dans toutes ses dimensions.

Ce PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d’actions et comprendra, tout au long de ses 6 années d’application, un dispositif de suivi et d’évaluation.

Le diagnostic réalisé porte notamment sur :

* Les émissions de gaz à effet de serre
* Les émissions de polluants dans l’air
* Les consommations énergétiques
* Les réseaux de distribution d’énergie
* Les énergies renouvelables
* La séquestration carbone
* La vulnérabilité et sensibilité du territoire face aux effets du changement climatique

La stratégie a permis d’identifier les priorités retenues par m2A en vue de l’élaboration d’un plan d’actions comportant 50 actions réparties sur 7 axes :

* Axe 1 : Aménager et agir pour l’adaptation du territoire
* Axe 2 : Mobiliser et sensibiliser
* Axe 3 : Optimiser l’efficacité énergétique
* Axe 4 : Favoriser et développer le mix énergétique
* Axe 5 : Favoriser la mobilité douce et partagée
* Axe 6 : Favoriser la croissance verte et l’économie circulaire
* Axe 7 : Agir sur l’agriculture et la biodiversité pour un aménagement durable du territoire

En application des dispositions de l’article L.123-19 du code de l’environnement, une consultation publique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET de Mulhouse Alsace Agglomération. Cette dernière se déroulera du 1er novembre 2022 au 1er décembre 2022 inclus.

Le dossier soumis à consultation comprend les documents suivants :

* Les délibérations relatives au PCAET
* Partie 1 : Diagnostic et état de l’environnement
* Partie 2 : Stratégie du PCAET de Mulhouse Alsace Agglomération
* Partie 3 : Le plan d’action
* Partie 4 : Résumé non technique et rapport environnemental
* Les avis des institutions de l’Etat

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier pendant la période de consultation selon les modalités suivantes :

- Sur le site internet de l’agglomération : <https://www.mulhouse-alsace.fr/environnement/plan-climat/>

- Sur support papier à l’adresse suivante :

Service Transition écologique et climatique

Grand Rex, 4ème étage

33 avenue de Colmar

68100 Mulhouse

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h00.

Une version papier du formulaire sera ici mis à disposition.

Les observations pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public en remplissant le formulaire disponible sur la même page.

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l’issue de la consultation, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à l’approbation du Conseil d’Agglomération. La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération à compter de la délibération d’approbation du PCAET.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération et affiché en Mairie des communes membres 15 jours avant l’ouverture de la consultation du public par voie électronique.